

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 décembre 2021 2021 à 20h30**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, BOUCHARINC Chantal, BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, Mme TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas, WEISS Romy

Absents excusés : PACAUD Christelle, FORTIN Séverine.

Madame TUPINIER Adeline a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité :

-Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16/11/2021

DEL-2021/64 - Budget primitif 2021-décision modificative n°5

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

-Charges de personnel article 6411/012 crédit majoré 7600€

-Dépenses imprévues 022/022 crédit minoré de 3600€.

-Frais d'actes et de contentieux 6227/011 crédit minoré de 4000€

DEL-2021/65 – Projet aménagement place de la mairie

Le conseil municipal prend connaissance de l'avant-projet sommaire n°7 établi par R2S CONCEPT concernant l'aménagement de la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE cet avant-projet sommaire n°7

DEL-2021/66 – impasse de la Caillolée

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'accord trouvé entre M MEUNIER et Mme LHERMITTE sur leur limite de propriété avec l'impasse de la Caillolée validé par la signature d'un accord amiable accompagné d'un plan signé par chaque partie.

DEL-2021/67– Devis pont des Prâmes /rue du Bois de Buchey

Il convient de rappeler que la traversée de route située rue des Prâmes côté de La Chapelle-Saint-Sauveur et rue du Bois de Buchey côté commune de Torpes est mitoyenne aux deux communes.

Après un constat alarmant sur l'état de cette traversée de route, il a été convenu avec la commune de Torpes de faire procéder à la réfection de cette dernière et de demander des devis de réfection de cette traversée qui consiste à :

1° Sciage des goudrons,

Démontage de l'existant

Evacuation des déblais,

Mise à disposition de la Pierre pour la commune de La Chapelle-St-Sauveur,

Terrassement + pose de 3 buses (7ml) Ø800 135A

Remblai en GNT 0,80+10cm GNT0/31,5 compacté

Finition par enrobés à froid sur 5 cm d'épaisseur

Nettoyage de chantier

2°

Variante avec buses de Ø 1000 135A

Trois entreprises ont été consultées et ont répondues à notre demande :

SAS JOLY ET FILS 1° : 2100€ HT

2° Variante : 2450€ HT

SAS PELLETIER 1° : 2253,01€ HT

2° Variante : 2792.52€ HT

NATURABRESS 1° : 7694.60€ HT

Le cout des travaux sera réparti entre les deux communes 50/50, il sera demandée à l'entreprise de facturer aux deux communes en fonction de la quote-part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

CHOISI l'entreprise SAS JOLY ET FILS

OPTE pour la variante avec buses de Ø 1000 135A pour 2450€ HT

ACCEPTE la répartition du coût des travaux avec la commune de TORPES à hauteur de 50%.

CHARGE Mme le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DEL-2021/68 – Devis Bornage rue de l'église

Madame le Maire expose au conseil qu'en raison de la vente à Mme MARGUIN Fabienne de la maison appartenant à la commune située 175 rue de l'église cadastrée AH 118 afin de déterminer les nouvelles limites, des devis ont été demandés à plusieurs géomètres.

Deux ont répondu :

GEOMETRE-EXPERT SOULAGE nous a fait parvenir un devis de 750€ HT et

ABDC pour 952.20€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

DECIDE de choisir le GEOMETRE EXPERT SOULAGE pour 750€ HT

CHARGE le maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

DEL-2021/69 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Madame la Maire propose de créer 1 emploi à effet du 07/02/2022 dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique polyvalent en milieu rural
- Durée du contrat initial : ...8 mois
- Durée hebdomadaire de travail :30 h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale de la Bresse Louhannaise et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire informe le conseil du risque d'une fermeture de classe au RPI en 2022,
M BOUREILLE Patrick fait le bilan de l'AG de l'ATD 71,
Il est fait lecture du compte rendu de la commission animations,
Mme le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission transition énergétique,
Présentation du retour des questionnaires « Petites villes de demain »,
Les colis de Noël seront distribués samedi 18/12/2021,

Prochaine réunion de conseil prévue le 27/01/2022 à 20h30
Les vœux du maire prévus le 07/01/2022 à 18h30 sont annulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Marie-Françoise GAROT